

RAPPORT MUNICIPAL N° 56/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et de MM. Laurent Miéville, Olivier Tripet et Patrick Buchs, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 17 août 2017 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Au mois de janvier 2017, un postulat a été déposé par Madame Michèle Miéville ainsi que Messieurs Laurent Miéville, Olivier Tripet et Patrick Buchs. Ce postulat s'intitule « Postulat Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.

Les postulants rappellent que la Ville de Nyon mène une politique proactive en termes d'optimisation de sa consommation d'énergie et de la gestion de sa mobilité (en encourageant financièrement ses citoyens lors d'un achat de véhicule électrique ou peu gourmand en énergie par exemple). Les postulants souhaiteraient savoir par conséquent, si la Ville de Nyon pourrait engager des actions de ce type envers les exploitants de taxis.

Le nombre de taxis immatriculés à Nyon (73 véhicules) est proportionnellement faible par rapport au nombre total de voitures immatriculées à Nyon (environ 11'000 voitures en 2016). La « part de marché » est donc faible, mais l'enjeu est d'engager la démarche et d'afficher la volonté de la Ville de Nyon d'appliquer sa politique énergétique et de mettre en valeur sa labellisation « Cité de l'énergie ».

La présente réponse à ce postulat s'appuie notamment sur plusieurs recherches relatives aux actions engagées à ce sujet dans d'autres villes et par certains exploitants de taxis. Par ailleurs, plusieurs entretiens ont été menés auprès du président de l'ancienne association des taxis de Nyon, des chauffeurs de taxis indépendants de Nyon et certains exploitants ayant opté pour l'utilisation de véhicules hybrides et électriques dans le cadre de leurs activités à Genève, Yverdon et Fribourg.

2. Qu'est-ce qu'un Eco-taxi ?

Un Eco-taxi est un taxi efficient énergétiquement. Il peut s'agir d'un véhicule hybride utilisant deux sources d'énergie différentes pour se déplacer (carburant et électricité) ou d'un véhicule fonctionnant exclusivement avec de l'électricité.

3. Actions engagées dans d'autres villes et par certains exploitants

Des Eco-taxis sont actuellement utilisés par des chauffeurs à Yverdon-les-Bains (un véhicule hybride et un véhicule électrique) et à Fribourg (deux véhicules hybrides). Dans les deux cas, les exploitants n'ont pas bénéficié d'aide financière pour l'acquisition des voitures de la part des Autorités. Selon eux, les gains sont d'ordre financier (baisse de la consommation des voitures) et d'ordre marketing (effet de publicité lié à la présence d'autocollants « Eco-taxi » sur les carrosseries).

A Genève, c'est la plus importante société de taxi (Taxiphone) qui a opté pour un renouvellement de la moitié de sa flotte (300 taxis) par des véhicules hybrides. Cet engagement permet à la société de réaliser des économies sur la consommation de ses véhicules et de renforcer leur stratégie de communication. « Aujourd'hui, 50% de la flotte est composée de

véhicules propres, ce qui fait de Taxiphone, une compagnie socialement responsable et engagée »¹.

D'autres villes en Europe et dans le monde ainsi que des sociétés de transport ont mis en place un programme d'actions afin de promouvoir les « transports électriques » en taxi sur leur territoire. En voici quelques exemples :

La Ville de Montréal, dans le cadre de sa politique sur l'industrie du taxi², a misé sur les déplacements écologiques en taxi en accélérant la mise en place de bornes électriques et en proposant de remplacer une partie des taxis par des véhicules hybrides et électriques. Une aide de 4'000 dollars canadiens est offerte aux chauffeurs de taxis souhaitant acquérir un véhicule hybride.

La Ville de Paris aide les sociétés et chauffeurs indépendants à s'équiper de véhicules électriques et hybrides en leur octroyant une subvention fixée à 20 % du prix du véhicule hors options (dans la limite de 4'000 euros pour un véhicule hybride et 6'300 euros pour une voiture électrique)³.

Enfin, la « London Taxi Company » opère aussi sa transition énergétique en engageant le remplacement des 23'000 taxis de la capitale anglaise. Un tournant qui accompagne la volonté des pouvoirs publics britanniques de développer l'économie verte, en particulier dans les transports⁴.

4. L'avis des exploitants nyonnais

Dans le cadre de la formulation de la réponse à ce postulat, des entretiens ont été menés avec le gérant de la plus importante société de taxis de la région ABC Taxis Cochet SA (président de l'ancienne association des taxis à Nyon) et avec plusieurs chauffeurs indépendants.

Il ressort de ces entrevues que la mise en place d'une action encourageant l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon est une bonne idée.

Cependant, pour la société ABC Taxi, les contraintes suivantes ont été indiquées :

- le recul sur ce type d'opération n'est actuellement pas suffisant pour savoir si l'achat d'un véhicule hybride ou électrique pourra être rentable (pas assez de retours d'expériences pour s'engager dans une telle démarche) ;
- le type de véhicules proposés actuellement sur le marché ne répond pas aux exigences de confort et à l'image de qualité souhaitée par la société.

Pour les chauffeurs indépendants, les contraintes suivantes ont été relevées :

- le type de véhicules proposés actuellement sur le marché ne répond pas aux attentes des clients (véhicules trop petits) ;
- l'investissement dans un nouveau taxi n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour, de sérieuses questions se posent quant à la poursuite de leur activité face aux nouvelles formes de concurrence.

Il ressort également des entretiens que pour les exploitants de sociétés de taxis comme pour les chauffeurs indépendants, les véhicules hybrides « représentent l'avenir du métier », la consommation moyenne des véhicules allant indubitablement diminuer. L'aide financière

¹ <https://taxi-phone.ch/fr/taxi-ecologique-entreprise-geneve-suisse>

² http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/prt_vdm_fr/MEDIA/DOCUMENTS/politique_industrie_taxi_11082014.pdf

³ <https://api-site.paris.fr/images/90532>

⁴ <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/les-celebres-taxis-londoniens-preparent-leur-mue-ecologique-1127770.html>

accordée actuellement aux citoyens de Nyon pour l'achat d'un véhicule électrique (CHF 750.-) ne leur semble néanmoins pas suffisante. Certains évoquent une aide d'au minimum CHF 2'000.-, d'autres proposent que la différence avec le même modèle fonctionnant au carburant leur soit remboursée. A noter que pour les modèles de luxe, cette différence s'élèverait entre CHF 10'000.- et CHF 20'000.-.

5. Conclusion

La circulation d'Eco-taxis à Nyon aurait un impact sur l'environnement des Nyonnais. Les gains en termes de pollution sonore et de l'air seraient importants. En effet, sur le territoire de la ville de Nyon, plusieurs milliers de kilomètres journaliers seraient parcourus par des Eco-taxis⁵.

Les sociétés de taxis ainsi que les chauffeurs indépendants pensent que la mise en place d'une action encourageant l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon est une bonne idée. Ils ne paraissent cependant pas intéressés à investir dès à présent dans ce type de véhicule car :

- le coût d'acquisition est important et le recul sur ce type d'opération n'est pas suffisant pour savoir si elle pourra être rentable ;
- le type de véhicules proposés sur le marché ne répond pas aux attentes des clients ;
- de sérieuses questions se posent quant à la poursuite de leur activité face aux nouvelles formes de concurrence.

Pour les exploitants et chauffeurs de taxi indépendants, si la Ville de Nyon envisageait d'appliquer la subvention accordée actuellement aux habitants (CHF 750.-), cette dernière ne serait pas suffisante. Ni le Canton de Vaud, ni la Confédération n'offrent de subvention qui serait potentiellement cumulable.

La Municipalité ne souhaite pas augmenter la subvention actuelle de CHF 750.- pour les véhicules écologiques ceci d'autant plus que la Ville investit fortement pour promouvoir l'électromobilité (bornes de recharge électriques, vélos électriques, vélos électriques en libre-service).

⁵ 73 licences de taxis accordées pour la ville de Nyon en 2017 (catégories A et B confondues) et environ 150 km parcourus par jour par chaque taxi.

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport municipal N° 56/2017 concernant le postulat de Mme Michèle Miéville et MM. Laurent Miéville, Patrick Buchs et Olivier Tripet, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport municipal N° 56/2017 valant réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et MM. Laurent Miéville, Patrick Buchs et Olivier Tripet, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Postulat « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficients énergétiquement à Nyon »
- Le règlement concernant le service des taxis, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nyon.ch/multimedia/docs/2016/04/ReglementTaxisNyon.pdf>

Postulat Ecotaxi – pour encourager l’utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon

En tant que Ville de l’énergie, Nyon s’investit dans de multiples domaines afin d’assurer la meilleure efficacité énergétique possible dans le cadre d’une gestion responsable de ses ressources.

En termes de mobilité, cette politique proactive se traduit par l’encouragement financier lors d’un achat de citoyens de véhicules électriques par exemple ou l’utilisation de véhicules peu gourmands en énergie pour ses Services.

Un domaine sur lequel la Municipalité peut également agir est la gestion de ses taxis. Par son règlement concernant le service de taxi¹, la Municipalité édicte les règles s’appliquant aux exploitants et conducteurs de taxis. De par les nombreux kilomètres effectués par les taxis, un encouragement à l’utilisation de véhicules efficaces énergétiquement peut contribuer de manière importante à une réduction des émissions polluantes qui en découlent.

La généralisation de l’étiquette-énergie² permet de connaître précisément et facilement dorénavant l’efficacité énergétique de son véhicule.

Par ce postulat, nous prions la Municipalité d’examiner dans quelle mesure elle pourrait modifier son règlement concernant le service de taxi afin d’encourager l’utilisation de véhicules efficacement efficaces (par exemple catégories énergétiques C ou meilleures).

Les postulants souhaitent que ce postulat soit envoyé à la Municipalité.

Nyon, le 18 janvier 2017

Laurent Miéville

Olivier Tripet

Patrick Buchs

Michèle Miéville

¹ <http://www.nyon.ch/multimedia/docs/2016/04/ReglementTaxisNyon.pdf>

² <http://www.bfe.admin.ch/energieetikette/00886/index.html?lang=fr>